

Commune de VILLAROGER

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 6 janvier 2020 à 19H00**

Présents : EMPRIN A, PASCAL-MOUSSELARD G, PASCAL-MOUSSELARD R, REVIAL A, BOIS P, BORREL J, DUCHOSAL C, EMPEREUR L, GUERREIRO G, MARMOTTAN L, REGUERA A.

Absent ayant donné procuration : 0

Absent : 0

Secrétaire de séance : Albert REGUERA

Le Conseil Municipal,

- Après avoir acté un processus de négociation long, souligné la réalité des incertitudes qui accompagnent la DSP soumise au vote, quant à la capacité durable à sécuriser un retour à skis vers les villages, souligné la réalité de la faiblesse de l'offre débutant malgré la création d'une piste bleue en continu sur le massif de Villaroger, réitéré son souhait que le domaine de Villaroger, tout en étant partie intégrante du domaine skiable des Arcs, soit reconnu dans sa spécificité, en particulier par son ski-club et son stade :

APPROUVE le choix de la société ADS en qualité de délégataire du service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de VILLAROGER

APPROUVE le projet de convention de délégation de service public à conclure avec la société ADS et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les actes subséquents nécessaires à sa mise en œuvre

(2 voix contre - 1 abstention)

- Décide d'accorder une subvention de 500 € à la commune de TEIL(Ardèche) suite au séisme qui a frappé la ville

Vu par Nous, Alain EMPRIN, Maire de la Commune de VILLAROGER pour être affiché le 10 janvier 2020 à la porte de la Mairie.

A VILLAROGER le 10 janvier 2020

Le secrétaire de séance

Albert REGUERA



Le Maire,

Alain EMPRIN

